



Montant base DSCA déclaration de revenus

Par Olivier02

Bonjour,

En raison de la crise COVID, j'ai réduit les charges de mon activité au max pour passer le cap et, notamment, je suis passé du réel simplifié en micro-entreprise (pas AE) pour éviter les frais de compta.

En ce qui concerne la déclaration de revenus, je ne pensais pas tomber sur un os car, ayant il-y-a bien longtemps débuté ma carrière en AE, je pensais que la déclaration serait simple.

Voilà mon problème :

Dans la partie "Données complémentaires de la déclaration de revenus des indépendants", quel montant indiquer dans la case DSCA "Base de calcul de la CSG-CRDS :

Cotisations sociales obligatoires déduites du résultat imposable" ??

Je cherche désespérément depuis 2 jours sans trouver d'information à ce sujet (et c'est la première que je vois ce volet dans une déclaration) ...

Vous remerciant par avance de votre aide.